

Objets

À des fins purement charitables et sans l'intention de gain pécuniaire pour ses membres, les buts de la société sans but lucratif sont :

DÉFINIR le statut de Métis(ses) au sens de l'article 35 de la Charte canadienne des droits et libertés ;

VEILLER à la définition, à la protection et à l'exercice des droits reconnus par la Constitution canadienne aux Métis(ses) ;

CHERCHER, COMPILER et COMMUNIQUER toute documentation permettant d'identifier les Métis(ses) ;

RÉPERTORIER, ÉNUMÉRER, ENREGISTRER, REGROUPER et IDENTIFIER les Métis(ses);

VÉRIFIER et VALIDER les liens ancestraux des personnes affirmant être Métis(ses) ;

ACCUEILLIR en son sein les titulaires de droits métis ;

TENIR le registre central de ses membres ;

INFORMER Corporation métisse du Québec, les gouvernements, les corporations et les organismes de son choix de l'identité des personnes déclarant être Métis(ses) et celles de ses membres titulaires de droits métis accueillis en son sein par le Comité d'appartenance;

ENCOURAGER et PROMOUVOIR la recherche en droit, en archéologie, en généalogie, en géographie, en cartographie, en anthropologie, en histoire et autres relatives au(x) peuple(s) métis et aux communautés métisses historiques ;

INFORMER les Métis(ses) de leurs histoire, de leur culture et de leurs droits ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER un centre métis d'information ;

ENSEIGNER les droits, l'histoire, la culture, les coutumes, les pratiques et les traditions des Métis(ses) et FAVORISER la poursuite de l'excellence dans ces domaines ; la société respectera la «Loi sur l'enseignement privé» (L.R.Q., c. E-9) et ses règlements ;

PARTICIPER à la reconstitution, à la rédaction, à la publication et à la diffusion de l'histoire du ou des peuples Métis ;

PARTICIPER aux recherches scientifiques relatives au(x) peuple(s) métis ;

PROMOUVOIR la création d'une corporation, société, organisme et/ou entreprise indépendante et impartiale, spécialisée en recherches, documentation, tenue et conservation d'archives anthropologiques, généalogiques, historiques, administratives, cartographiques géographiques et autres en matière métisse et autochtone ;

ENCOURAGER ses membres titulaires de droits métis à exercer leur culture ainsi que leurs droits ancestraux et territoriaux ;

FAVORISER le plein exercice des droits ancestraux et territoriaux de ses membres titulaires de droits métis ;

RÉCLAMER et NÉGOCIER auprès des gouvernements le plein exercice des droits ancestraux et territoriaux de ses membres titulaires de droits métis ;

ESTER en justice dans le cadre des autres objectifs ici décrits au nom de ses membres, tant personnellement que collectivement ;

RÉCLAMER le territoire métis en justice et auprès des gouvernements canadiens, provinciaux et indiens ;

RÉCLAMER en justice et auprès des gouvernements des dommages-intérêts et/ou des indemnités suite à l'expropriation du territoire ancestral de ses membres ;

RÉCLAMER en justice et auprès des gouvernements le remboursement des taxes et/ou impôts indus et perçus dans droit auprès de ses membres et leurs ascendants et ce, en leur nom personnel et/ou collectif de ses membres titulaires de droits métis ;

RÉCLAMER en justice et auprès des gouvernements des redevances en retour de l'exploitation des ressources naturelles se trouvant sur le territoire ancestral de ses membres titulaires de droits métis ;

NÉGOCIER au nom de ses membres et de leurs descendants, tant personnellement que collectivement, toute entente avec les gouvernements et ce, dans le cadre des autres objectifs ici décrits ;

DÉFENDRE en justice l'exercice des droits ancestraux et territoriaux de ses membres ;

RETENIR les services de toute corporation, entreprise, professionnel et/ou expert susceptibles de l'assister dans la réalisation de ses objectifs devant les gouvernements et les tribunaux, notamment et non limitativement dans la reconnaissance et l'exercice des droits ancestraux et territoriaux de ses membres, la réclamation et la négociation de l'exercice desdits droits et la réclamation et la négociation de dommages-intérêts, d'indemnités, de redevances et de remboursement de taxes et/ou d'impôts indus dû à ses membres titulaires de droits métis ;

DÉLÉGUER un ou des observateurs de son choix à toute négociation, concertation ou autre entre les gouvernements et ses mandataires ou toute autre partie dont Corporation métisse du Québec et de l'Est du Canada pourrait décider qu'il est de son intérêt d'être présente ;

ADMINISTRER et GÉRER la répartition entre ses membres titulaires de droits métis des dommages-intérêts, indemnités et remboursements de taxes et/ou d'impôts obtenus en retour des fautes des gouvernements canadiens, provinciaux et autres ;

ADMINISTRER et GÉRER la répartition entre ses membres titulaires de droits métis des redevances obtenues en retour de l'exploitation des ressources naturelles se trouvant le territoire ancestral de ses membres titulaires de droits métis ;

RÉCLAMER auprès des gouvernements la création d'institutions sociales, culturelles, politiques et économiques vouées à l'exercice des droits des Métis(es) et de ceux de ses membres titulaires de droits métis ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER les institutions sociales, culturelles, politiques et économiques vouées à l'exercice des droits des Métis et de ceux de ses membres titulaires de droits métis ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER un centre de diplomatie métisse ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER tout comité, organisme, corporation entreprise ou autre participant à la réconciliation des titulaires de droits métis, les communautés métisses historiques, le(s) peuple(s) métis, les Indiens, les Inuit et les peuples canadien, provinciaux et autres ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER un organisme de services d'habitation à loyer modique réservé aux Métis et à ses membres titulaires de droits métis ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER un nouvel ordre de gouvernement métis ayant compétence exclusive en matière de droits territoriaux et ancestraux de ses membres titulaires de droits métis ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER tout comité permanent ou spécial voué au bon fonctionnement du futur gouvernement métis ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER un comité voué à la question de la réconciliation nationale entre les peuples indiens, métis, inuit, canadien, provinciaux et autres ;

PRÉPARER, DÉBATTRE, METTRE AU VOTE et ADOPTER toute Charte, loi ou règlement nécessaire à l'exercice des droits de ses membres titulaires de droits métis ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER un comité de recommandations en matière de peines applicables aux délinquants métis ;

PARTICIPER à la réhabilitation des délinquants métis ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER un office et une agence de tourisme métis ;

ADMINISTRER et GÉRER l'accès, l'utilisation et l'exploitation du territoire ancestral de ses membres titulaires de droits métis, de ses ressources et ses espèces, incluant notamment mais non-limitativement celles forestières, hydrauliques, gazières, minières, pétrolières et autres ;

PROTÉGER et PRÉSERVER le territoire ancestral de ses membres titulaires de droits métis, ses ressources et ses espèces, incluant notamment mais non-limitativement les ressources forestières, hydrauliques, gazières, minières, pétrolières et autres ;

PROTÉGER et PRÉSERVER le territoire ancestral de ses membres titulaires de droits métis, notamment mais non limitativement, les cimetières et les sites archéologiques, de même que les objets sacrés s'y trouvant ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER des sanctuaires de chasse, de pêche et de conservation des espèces sur le territoire ancestral de ses membres titulaires de droits métis ;

ADOPTER des lois et des règlements de chasse, de pêche et de cueillette des espèces respectant la pérennité des espèces se trouvant sur le territoire ancestral de ses membres titulaires de droits métis ;

PARTAGER l'accès et l'utilisation du territoire ancestral de ses membres titulaires de droits métis, ses ressources et ses espèces et ce, avec les autres peuples métis, inuit, indien, canadien, provinciaux et autres ;

EXPLOITER les ressources naturelles se trouvant sur le territoire ancestral de ses membres titulaires de droits métis, notamment mais non limitativement celles forestières, hydrauliques, gazières, minières, pétrolières et autres ;

FAVORISER l'entraide entre les titulaires de droits métis, les communautés métisses historiques et les peuples métis ;

PARTICIPER à la prévention des maladies héréditaires affligeant les membres des peuples autochtones ;

ORGANISER des rassemblements, fêtes, célébrations et commémorations du ou des peuples métis, des communautés métisses historiques et de ses membres titulaires de droits métis ;

SOLICITER toute forme d'aide et assistance que ce soit pour organiser des rassemblements, fêtes, célébrations et commémorations du ou des peuples métis, des communautés métisses historiques et de ses membres titulaires de droits métis ;

RECEVOIR des dons en espèces animales, végétales et minérales au nom de ses membres titulaires de droits métis et VEILLER à les distribuer équitablement entre eux ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER une banque alimentaire réservée à ses membres titulaires de droits métis ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER des centres d'hébergement et d'habitations réservés à ses membres titulaires de droits métis ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER des concours d'habileté, d'adresse et autres compétitions sportives et/ou culturelles entre les peuples métis et les autres peuples, les communautés métisses historiques et ses membres titulaires de droits métis ;

CONCLURE avec les gouvernements toute entente relative à la réalisation de ses objets ;

AMÉLIORER les conditions de vie de ses membres titulaires de droits métis ;

SOULAGER la pauvreté affligeant ses membres titulaires de droits métis ;

ACCROÎTRE sur le plan éducationnel l'autonomie de ses membres titulaires de droits métis ;

FAIRE des affaires commerciales afin d'amasser des fonds et/ou tout autre bien que ce soit destinés à la réalisation de ses objectifs ;

ENCOURAGER les beaux-arts et l'artisanat métis ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER un centre d'artisanat métis ;

ÉMETTRE des certificats d'artisanat métis ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER des concerts, spectacles, activités et tout autre rassemblement afin de recueillir des fonds destinés à la réalisation de ses objectifs ;

SE PROCURER des fonds et/ou tout autre bien que ce soit par voie de souscriptions publiques destinés à la réalisation de ses objectifs ;

APPUYER les organismes sans but lucratif ayant pour objet l'exercice des droits ancestraux et territoriaux, la culture, les coutumes, les pratiques et les traditions des membres du ou des peuples métis ;

SOLLICITER, RECEVOIR, ADMINISTRER et GÉRER des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières ;

CRÉER, ADMINISTRER et GÉRER des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds à des fins charitables dans l'espoir de réaliser ses objectifs ;

DISTRIBUER en cas de dissolution les biens de la société à une société ou une organisation de même nature, exerçant des activités analogues auprès des Métis(es) ;